

ARRETE N° 431/25 / MINESEC DU 22 AOUT 2025
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE
L'OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MIFI

Délégué Départemental : Monsieur **BOPDA Laurent**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **05924410**, précédemment Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Koung-Khi, en remplacement de Monsieur DJAMPOU Serge, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU KOUNG-KHI

Délégué Départemental : Monsieur **TSOTSOP Maurice**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0544386K**, précédemment Proviseur du Lycée de Koagoh, en remplacement de Monsieur BOPDA Laurent, muté.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
• 000716	21 AOU 2025
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévu par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **22 AOUT 2025**

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

